

AVIS

Réf. :RUR.18.385.AV-Nature
Date d'approbation : 5/10/2018

Demande de dérogation émanant de Monsieur Pierre HENROT concernant la capture de 2 castors causant des dommages à un verger (400 fruitiers) à Petit-Han (Durbuy)

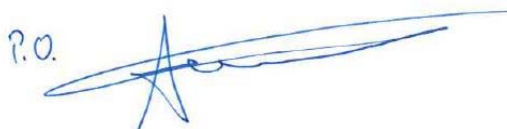
DONNEES INTRODUCTIVES

<u>Type de dossier :</u>	Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
<u>Demandeur :</u>	SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature
<u>Date de réception de la demande et références :</u>	11/09/2018 – DNF/DN/SLA/Sorties 2018 : 19102
<u>Délai de remise d'avis :</u>	45 jours
<u>Référence légale :</u>	Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
<u>Préparation de l'avis :</u>	Pôle Ruralité – Section Nature

AVIS

Réuni ce 5 octobre 2018 (réunion convoquée faute d'avoir satisfait au quorum de présence le 2 octobre 2018), le Pôle « Ruralité » Section « Nature » a examiné le dossier repris sous rubrique et **a accepté** que soit accordée la dérogation demandée, en suivant l'avis du DNF (Direction extérieure de Marche-en-Famenne) qui demande la prise de mesures de prévention.

Le Pôle souligne que le dossier ne contient pas de demande visant la mise à mort des individus, ce qu'il ne peut qu'approuver.



Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »